L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;
SAMEDI MATIN, 14 MARS.

FEUILLETON.

LES

INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE.

XXXV.

JOURNAL D'UNE JEUNE FILLE.—UN MÉNAGE PARISIEN.—Suite.

Un moment, Bergeret crut qu'il allait se précipiter sur ce monstre, et l'étouffer entre ses bras.

Mais c'était le nom des siens qu'il jetait en pâture à l'animadversion publique, c'était leur avenir qu'il défaisait pied à pied.

Il se résolut à tenir, ferme, jusqu'au dernier pouce de terrain.

Il eut le courage indicible de murmurer :

—Peut-être feriez-vous mieux d'attendre.... Sur le fruit de mon travail, je m'engage à ne prélever que le strict nécessaire pour nourrir ma famille, et je vous abandonne le reste.

Kirschmark se tordait.

—Très joli ! attendez! répondit-il entremêlant ses paroles d'éclats de rire à mettre la rage au cœur d'un saint, attendez! vous avez une femme et un enfant ! Le strict nécessaire pour trois personnes, en admettant que les trois personnes vivent le plus économiquement du monde, comme moi quand j'ai commencé, est de deux mille cent francs, savoir, sept cents francs par tête. Qu'de quatre mille pais deux mille cent, ne garde que dix-neuf cents francs. Voici donc ce que vous m'offrez : dix-neuf cents francs par an, jusqu'à extinction de la dette.

—Monsieur !

—Très joli ! Vous faites une lettre de change à six mois et vous demandez cinquante-deux ans, sept mois et cinq jours pour rembourser. Je ne vous parle pas des intérêts, qui, au taux de ma maison, pendant ces cinquante-deux ans, sept mois et cinq jours, ne laisseraient pas que de grossir le capital. Vous n'êtes pas dégoûté, vous !

—Vous raillez! fit le malheureux Bergeret les dents serrées, l'œil menaçant.

—Moi! pas du tout, c'est vous qui vous...... riez de moi.

—J'ai cru devoir vous offrir le dernier moyen qui me restât de m'acquitter envers vous. D'ailleurs les marchandises que j'ai en magasin, si je puis attendre, reprendront de leur valeur, et l'an prochain, qui sait? je vous rembourserai d'un seul coup.

L'usurier remit son chapeau.

Il regarda son débiteur bien en face et dit, en lui riant au nez :

—Décidément vous êtes un farceur ! Vos marchandises !.... mais demain vos marchandises seront vendues à la criée! demain je les aurai rachetées au rabais ; elles ne seront plus dans vos magasins, mais dans ma cave ; elles attendront chez moi, et si elles remontent, ce qui est certain, elles remonteront pour moi.

—Ainsi, monsieur, fit M. Bergeret frémissant, vous êtes décidé à tout faire vendre demain ! Ainsi, vous me ruinez de gaieté de cœur ?

—Oh ! mon bon ami, ne faisons pas de sentiment ! Parlons clair. Lorsque vous êtes venu à moi, car c'est vous qui êtes venu à moi, et non moi qui suis allé vous chercher, je me suis tenu ce raisonnement : Je prête cinquante mille francs, mais dans six mois je recevrai le double de la somme ou j'entrerai en possession de marchandises qui me garantiront mes déboursés. Vous ne vous trouvez pas en mesure, je fais vendre. Maintenant, que vous importe que ce soit monsieur Pierre, monsieur Paul ou moi qui rachète. Un peu de raison, que diantre ! les affaires sont les affaires !

L'excès du cynisme de son créancier fit tomber la colère du débiteur.

Il lui dit simplement :

—Monsieur, le ton dont vous me parlez me fait mal, et je vous prie d'en changer.

—Comme il vous plaira.

—Une dernière fois, et il articula lentement chacun des mots qui suivirent, si vous ne voulez pas devenir un assassin, acceptez ce que je vous propose !

—Jamais ! s'écria Kirschmark avec véhémence. Vous vous moqueriez de moi. Ah ! ça, pour qui me prenez-vous ?

—Je vous prends pour un.... répondit M. Bergeret en faisant un geste terrible qui s'arrêta à moitié chemin.....

—Hé ! là-bas! faites attention, vous levez la main sur moi.....harla l'usurier, qui opéra prudemment sa retraite. Vous me paierez cela par dessus le marché.

Mais, j'ai tort...... continua le père de Claire.... Vous êtes dans votre droit, seulement, retenez bien ceci : Je vous le jure par Dieu, qui nous voit et nous juge tous deux : au moment où vos recors mettront le pied dans cette maison, je me ferai sauter la cervelle.

Kirschmark eut un sourire ironique.

—Allons donc! est-ce qu'on se tue ? Vous dites tous la même chose ! Mais, mon cher monsieur, je connais toutes ces histoires là !—et prenant une voix de fausset, il cria : "Moi! déshonoré ! perdu !...... Jamais ! je me tuerai."

—Misérable !

—Oui ! oui ! continua le banquier de sa voix naturelle, une fois coffré on ne se tue pas du tout ! On se retourne, on cherche, on intrigue, on se met en quatre et l'on finit par payer. Mon bon ami, vous voulez apprendre à un singe à faire des grimaces.

M. Bergeret, immobile, pâle, écoutait tout cela comme dans un rêve.

Cette dernière raillerie le réveilla.

—Assez ! fit-il. J'ai cru devoir, pour la vie de ceux que j'aime, m'humilier devant vous, mais je ne vous marchanderai pas plus longtemps la mienne. Sortez de cette maison. Les vautours n'ont rien à faire avec les vivants ! Revenez dans une heure, vous trouverez un cadavre !

Kirschmark se dirigea de nouveau vers la porte, murmurant entre ses dents :

—Oh ! de grandes phrases !

Puis, par un remords de conscience ou par une vague crainte, il revint vers son débiteur :

—Ah ça ! continua-t-il, vous n'allez pas faire de bêtise, au moins. Avant tout, vous êtes un homme d'honneur : vous ne vous appartenez pas, tant que vous ne m'avez pas payé.

M. Bergeret lui fit signe de sortir.

Et comme l'autre allait parler de nouveau, il lui dit sourdement :

—Allez-vous-en, et bien vous en prendra ! Votre refus me rend libre ! Souvenez-vous de mes paroles. Ce que j'ai dit, je le ferai.

—Le plus souvent !

—Partez ! Ne me forcez pas à vous prouver que je suis encore chez moi, et que j'ai le droit de vous chasser !

Kirschmark était sur le pas de la porte.

—C'est bon ! on s'en va ! répliqua-t-il.

Il hésita un moment, murmura un : Ah bah ! et sortit en ajoutant :

—Je m'en vais, je m'en vais.... Vous serez plus conlant tout à l'heure.

Au moment où Kirschmark refermait derrière lui la porte du salon de M. Bergeret, une main tremblante lui saisit le bras, et une voix plus tremblante encore que la main lui souffla dans l'oreille ces trois mots :

—Par grâce, venez !

Le banquier se retourna.

Et il suivit la personne qui venait de lui adresser cette prière.

XXXVI.

JOURNAL D'UNE JEUNE FILLE (Suite).—DÉBUTS DE KIRSCHMARK DANS LA BANQUE.

Demeuré seul, l'infortuné commerçant eut comme un éblouissement qui le força de s'appuyer au premier meuble à la portée de sa main.

Il réfléchit un moment.

Il comprit que tout était fini pour lui.

Alors, allant à un bureau qui se trouvait dans l'angle du salon, il en ouvrit le tiroir inférieur et y prit deux pistolets dont il vérifia les amorces.

Ces pistolets, il les posa sur le bureau, à sa droite, et, ouvrant un buvard, il se mit à écrire :

"Amie, adieu pour toujours.

"L'homme que tu estimes et que tu aimes ne doit pas vivre déshonoré !

"Je me tue, parce que je ne peux plus rien pour toi.

"Depuis dix ans tu m'as rendu heureux !

"Ma consolation, à cette heure suprême est de penser que tu ne m'as jamais causé un moment d'amertume.

"Sois bénie ! toi et l'enfant que tu m'as donnée !

"Vis pour ta fille, et un jour dis lui que son père est mort pour lui laisser un nom sans tache !"

Il signa, murmurant des mots sans suite....

—Sans tache !...... oui ! La mort épure tout.

Prenant les armes sur le bureau, il les plaça dans une des poches de sa redingote, qu'il eut soin de boutonner.

—Non ! non...... pensait-il, et de temps à autre il énonçait tout haut une partie de ses pensées.... Ce misérable usurier mentait en prétendant qu'on ne se tue pas !..... Je ne tremblerai pas au dernier moment !.... Depuis longtemps déjà, mon esprit s'était familiarisé avec l'idée de la mort.

Il se promenait à grands pas.

—Vienne le signal, maintenant ! je suis prêt.

Ici, un bruit léger se fit entendre à la porte par laquelle Mme Bergeret était sortie.

—Pauvre Louise ! c'est elle.... je l'oubliais.

Elle attend que je la rappelle.

Il ouvrit.

Louise entra.

La pauvre femme tremblait se soutenant à peine.

Elle venait de subir un rude assaut.

Placée derrière la porte de communication qui séparait sa chambre du salon, elle avait écouté, anxieuse, agenouillée presque, l'entretien de son mari et de Kirschmark.

Tant que les deux hommes n'avaient fait que débattre leurs intérêts, elle s'était contentée de prier. Mais, au moment où M. Bergeret, désespéré par l'insensibilité de son créancier, lui jura de se tuer, elle comprit que tout était perdu.

Rien ne lui coûta.

Malgré la défense qui lui en avait été faite, elle se précipita dans un couloir de dégagement, arriva assez à temps pour arrêter le banquier usurier.

Elle l'entraîna dans une pièce retirée.

Là, ce que l'affection, la tendresse conjugale peuvent inspirer d'ardentes prières et de convaincantes protestations, son amour pour son mari le lui inspira.

Elle se roula aux pieds de cet homme, qui tenait la vie de tous les siens dans un *oui* ou un *non*.

Il la laissa parler, pleurer, prier !

Il la regardait et la trouvait belle.

Plus belle que sa maîtresse ordinaire, plus belle que les courtisanes de hasard après lesquelles il courait dès que ses affaires lui laissaient quelque répit.

Il le lui dit.

La pauvre femme le laissa dire.

Elle n'attendait qu'une réponse, et tout ce qui n'était pas cette réponse ne lui semblait pas avoir de signification.

Elle redoubla ses supplications.

—Vous me demandez un *oui*. Soit, j'accorderai un délai, je donnerai du temps, tout le temps qu'il vous plaira....

Et comme elle se penchait, haletante de joie, pour lui saisir les deux mains et les couvrir de baisers, le monstre ajouta :

—Mais c'est un *oui* aussi que je vous demande.

Mme Bergeret ne comprenait pas.

Il se fit comprendre.

Oh ! ce ne fut pas long !

La femme suppliante disparut.

La mère se redressa de toute sa hauteur.

Et, fortes de leur sainte dignité, de leur infortune imméritée, la femme et la mère, représentées toutes deux par cette vertueuse créature, crachèrent son infamie à la face du hideux bandit qui vendait l'honneur commercial de l'époux au prix de l'honneur conjugal et maternel de l'épouse.

Kirschmark se retira au comble de la rage.

Ainsi la démarche tentée par Mme Bergeret tournait au détriment de l'homme pour qui elle eût sacrifié sa vie, mais sa vie seulement !

Le créancier parti, elle avait couru chez elle, ouvert des tiroirs, pris quelques écrins, et elle avait écouté de nouveau ce qui se passait dans le salon.

Son mari écrivait.

Elle attendit, puis elle frappa.

Quand M. Bergeret vint lui ouvrir, elle se précipita dans ses bras.

Et tous deux se mirent à sangloter.

Mais ce n'était pas le moment de se livrer à un stérile désespoir.

Louise fut la première qui revint au sentiment de leur cruelle situation.

Elle eut le sang froid de feindre l'ignorance la plus complète au sujet de tous les détails de la conversation avec le banquier.

—Eh bien, mon ami ! lui demanda-t-elle.

—Du courage ! répondit M. Bergeret.

—Tes prières !....

—Sont tombées sur un cœur de pierre. Mes sanglots l'ont tout appris.

—Oui, oui, mais je veux tout savoir, dis moi jusqu'où va notre malheur ? Qu'as-tu obtenu ?

—Rien.

—Quoi ! pas un délai !

—Il m'a donné une heure.

—Une heure ! et après ?

—Après ! Il faudra me tenir à la disposition des gardes du commerce.

La malheureuse femme lui mit la main sur la bouche, en lui criant, dans le plus grand désordre :

—Non, non, n'achève pas..... une heure ! et il y a déjà longtemps qu'il est parti ! et dans quelques minutes on viendra te chercher..... t'arracher de mes bras, Bergeret !..... Oh ! non, je ne veux pas que tu ailles en prison, je ne le veux pas !

Lui l'entourait de ses bras et lui répondait, sombre et résolu :

—Je ne le veux pas non plus, moi.

Elle allait lui crier :

—Tu vas te tuer, tue-moi d'abord !

Mais la prudence lui ferma les lèvres.

Il se serait douté qu'elle avait tout entendu. Il se méfierait d'elle. Elle se tut.

Son mari reprit :

—Voyons, Louise, écoute-moi. On va venir saisir tout ce qui nous appartient, tout ce qu'il y a ici.

—Eh bien ?

—Il ne faut pas que tu assistes à ce triste spectacle. Je ne veux pas qu'on te trouve ici. Quitte cette maison.

Louise le regarda bien en face et lui dit vivement :

—Avec toi.....oui.....à l'instant, partons !

M. Bergeret fit un geste d'impatience ; mais à la vue du visage désolé de celle qu'il aimait tant, il leva les yeux au ciel et continua :

—Pars avec Claire, avec notre fille. Va chez ta sœur. Je vous y ferai tenir de mes nouvelles au plus tôt.

—Et toi ?

Ces deux mots, dit avec toute la tendresse d'une femme qui connaît sa puissance si longtemps éprouvée, lui donna le frisson.

Il se détourna pour reprendre son sang-froid et repartit :

—Moi..... tu le comprends bien..... il faut que je me cache.....

—Oui !.... répondait machinalement la pauvre femme.

—Si je vous suivais, on me trouverait sans peine.

—Oui, oui !..... c'est juste !

Et elle sortait des poches de sa robe les écrins qu'elle avait pris dans sa commode.

—Que tiens-tu là ? demanda M. Bergeret.

—Rien ! je ne sais pas..... Ah ! oui..... répondit Louise presque affolée par la terrible pensée qu'il allait falloir quitter son mari..... Mon écrin, mes diamans ! ceux que tu mis dans ma corbeille de mariage.

—Ah ! Et que veux-tu en faire ?

—Ce que je.....moi..... mais rien..... Je te les apportais..... Si tu les avais proposés, offerts à cet homme, peut-être aurait-il pris patience..... Il est temps encore......offre-les lui.

Le mari prit sa femme entre ses bras, et, la pressant contre son cœur, il lui dit :

—Cher ange, ces bijoux, réunis à tout ce que je possède, ne feraient pas la moitié de la somme due..... et mon créancier veut tout.

—Alors..... prend les..... vend-les.

—Non.

—Tu en auras besoin, insistait Louise. Nous, nous serons chez ma sœur; il ne nous manquera rien.

—Pauvre amie ! ces diamans, derniers reflets d'un bonheur évanoui, d'un passé perdu pour toujours, ces diamans ne nous appartiennent pas.

—Grand Dieu ! fit la pauvre femme en laissant tomber ses écrins.....

—Tout ce que nous possédons est le gage de mon créancier. Il serait coupable d'en détourner la moindre partie.

Elle se résigna.

—Tu as raison, mon ami. Je t'obéirai.....Je quitterai la maison avec Claire.....mais tu vas partir avant moi.

—Oui ! oui !..... répondit Bergeret, en cherchant à calmer l'exaltation qui envahissait sa compagne.

—Nous, nous irons..... où cela !..... au fait, où faut il aller !..... Je ne sais plus bien, moi !

Mme Bergeret finissait à peine cette phrase, qu'on sonna violemment à la porte d'entrée.

Mme Bergeret fit un mouvement et se rapprocha de son mari.

—On a sonné ! murmura-t-elle d'une voix si basse qu'il ne l'entendit pas.

—On a sonné ! —Eux, déjà ! pensa le malheureux.

(*A continuer.*)

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 3e pont arrière de la Nile-Orléans Saint Nazaire $220 enor
Passage dans une cabine 2d pont avant...... 193
Passage d'entrepont............................. 100
Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés ar le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de 25 0/0 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à toneGUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10janv—1an 2 j 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE

TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

ST-LAURENT,	capt.	Bocande	Samedi 22 fév.
NAPOLEON III	"	Rousseau	Samedi 7 mars
PEREIRE,	"	Duchesne	Samedi 21 mars
VILLE-DE-PARIS,	"	Surmont	Samedi 4 avril

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE :

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88

Troisième cabine $55, et en comprenant le billet de chemin de fer, $57.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Sucv 1'2j V. PERRILLIAT. 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool,	$110.	Aller et retour,	$175.
New York à Londres.	$115.	Aller et retour,	$185.
New York à Paris,	$125	Aller et retour,	$200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 109.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe :

GEN'L GRANT,	Capt. J. B. Hildreth,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. W. A. Pendleton
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson.
UNITED STATES,	Capt. ....

partant de New-York et de la Nile-Orléans tous les SAMEDIS.

Le Steamer

GEN. GRANT,

Commandant J. B. Hildreth,

Partira de son wharf, en face de la rue St Louis, le SAMEDI, 14 mars, à 5 heures du soir.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.

Chambres..................... $60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 100.

Le steamer United States suivra le Grant et partira SAMEDI, 21 du courant. 26 fév—

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants :
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,

Le steamer

GEO. WASHINGTON,
Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, le SAMEDI, 14 mars, à 5 heures P. M.,

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet, No 41

BATEAU REGULIER DU MERCREDI SOIR.

Le bateau à vapeur Annie Wagley, pour les Opelousas, Washington, Port Barré et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bon bateau à vapeur Annie Wagley, capitaine Gus. E. Louallier, commis M. Keniston, partira de la Nile-Orléans, ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les mercredis, à cinq heures du soir, et de Washington, tous les dimanches matin à 10 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à Block Bros, 181 de la rue de la Commune, N. O.; à O. Hinckley & Son à Washington, Lne. 14 mars—1m

PAQUEBOT REGULIER DE LA NILE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. F. Aucoin, commis, T. Denvant, part de la Nile-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du soir, et les SAMEDIS, à 1/2 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11mars—1m

L'IBERVILLE, paquebot semi-hebdomadaire, commandant Emile F. Gross, partira de la Nouvelle-Orléans pour Bayou-Sara,

les Lundis, à 5 heures du soir,
les Vendredis, à 10 heures du matin.

Il partira de Bayou Sarah les Mardis et les Samedis soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au No 40 de la rue du Canal. 17 fév—1m

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.

L'excellent bateau à vapeur NINA SIMMES, capitaine W. B. Greathouse, commis Jos Dalferes, part de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin. Il descendra le fleuve tous les vendredis et dimanches, dans le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
29 fév—1 an rue de la Vieille-Levée No 64.

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI ....} Directeurs.

SAMEDI 14 Mars 1868,

ROBERT LE DIABLE,

Grand Opéra en 5 actes de Meyerbeer.

On commencera à 7 heures et quart.

Dimanche 15 mars 1868,

Bénéfice de M. GOUJON.

LA GRANDE DUCHESSE DE GEROLSTEIN,

Opéra-bouffe en 4 actes d'Offenbach.

Costumes et décors nouveaux.

Période : 1720.

LA MARIÉE DU MARDI-GRAS,

vaudeville en 3 actes.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

RUE ST. CHARLES.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs.

Jeudi soir, 12 mars 1868.

Et tous les soirs, et samedi, à midi.

On représentera pour la première fois, et l'on continuera à la donner tant que le public appréciera le mérite de cette pièce burlesque, originale et entremêlée de musique, intitulée :

The Red Crook,

Ecrite par C. D. Basher.

En outre du grand attrait qu'offre cette nouvelle pièce, on introduira la STAR TROUPE dans les rôles les plus marquants.

Les billets de ville sont pris au pair.

Les portes s'ouvrent à 7 heures moins un quart et le spectacle commence à 8 heures moins un quart. Le contrôle est ouvert de 9 heures A. M. à 4 heures P. M. 12mars

Grand Concert sacré,

Dans et pour l'Eglise de St-Vincent de Paul, Troisième District.

M. COLLIGNON, dont le nom suffit pour assurer le succès de toute fête musicale qu'il dirige, a promis de donner un Concert sacré dans l'Eglise de St-Vincent de Paul, le 19 mars, fête de St-Joseph, à 7 heures du soir. Le droit d'entrée étant, selon l'usage, une piastre.

Deux allocutions appropriées à la circonstance seront prononcées, l'une en anglais, l'autre en français, et la fête se terminera par la bénédiction solennelle du St-Sacrement.

Nous sommes en mesure d'informer le public que le dix neuf au soir, les chars rouges de la rue Canal aux barraques, se succéderont en plus grand nombre, et que pour le retour, vers 9 heures du soir, tous les chars, alors en gare, seront envoyés en même temps jusqu'à la rue Clouet, pour ramener en ville les personnes sortant du concert. 27fév

REOUVERTURE DU

Musée Crescent City.

DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.

(En face de l'Hôtel St-Charles.)

Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES............Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nile-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus ; on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pole, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, où sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment ; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts. 14 nov

VENTES JUDICIAIRES.

Vente de Succession par le Shérif de la Paroisse Saint-Bernard.

Succession de Marie Joséphine Cantrelle, décédée épouse de Michel Martin Villavaso.

Cour du Second District Judiciaire.—No 581.

LE SAMEDI 21 mars 1868, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable juge du Second District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, siégeant à St-Bernard, en date du 15 février 1868, il sera vendu sur les lieux, pour le compte de la dite succession—

CETTE BELLE PROPRIÉTÉ à environ cinq milles de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, connue sous le nom de Battle Ground Saw Mill, avec 572 actions de la banque des Citoyens, réduites à 534. La dite propriété est composée de trois lots de terre réunis en un seul, ayant trois arpents de face au fleuve Mississippi. Le premier lot portant le No 3, mesurant un arpent, borné dans sa partie supérieure par le No 2, auquel il est contigu jusqu'au point D., et à partir de là jusqu'à la fin de sa profondeur par la limite de l'habitation, No 1 [illegible] voet, le lieu qui fut vendu par Alloux D'Hémécourt, déposé le 10 avril 1832 dans l'office de Carlile Pollock, alors notaire à la Nouvelle-Orléans.

Le second lot portant le No 4 contigu au lot No 3 ci-dessus décrit, ayant les mêmes dimensions que le susdit lot No 3.

Le troisième lot portant le No 5 contigu au lot No 4 et ayant les mêmes dimensions que les deux lots précédemment décrits, et borné à la ligne inférieure par la propriété appartenant ci-devant à Mr. R. C. Delery. Lesquels trois arpents ont quatre-vingts arpents de profondeur, entre lignes parallèles, suivant le susdit plan. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les susdits trois lots de terre, consistant en un grand moulin à scie et à vapeur, auquel est attaché un moulin à farine et à gru, une machine à lattes. Maison de maître, logement pour l'ingénieur, commis, employés, ouvriers, cuisine, magasin pour vivres, une grande maison servant d'hôpital, deux pigeonniers à étage, écurie, remise, poulailler, un jardin en bon état avec de beaux arbres fruitiers, plusieurs autres petites bâtisses, ainsi que le mobilier qui garnit la propriété sera également vendu.

Conditions—Les meubles comptant.

L'immeuble—Comptant... Sept mille neuf cents cinquante-trois piastres 64 [illegible]. L'acquéreur donnant son billet pour les actions, en faveur de la banque des Citoyens, payable en [illegible] et cautionné [illegible] en plus de [illegible] piastres, daté du jour de l'adjudication, payable le 1er avril 1868 avec renouvellement suivant les dispositions de la charte de la Banque des Citoyens et suivant les hypothèques consenties par Cantrelle et Villavaso et P. O. Peyroux, pour le même billet d'actions, en faveur de la banque des Citoyens, passé devant Théodore Seghers, alors notaire public, le 5 avril 1834, pour assurer et garantir le paiement à la banque des Citoyens de trois cents soixante-douze actions de la dite banque, réduites à cinq cents trente-quatre, et l'emprunt de la dite banque au billet de ces actions. L'hypothèque à la banque devant porter sur la portion de terre vendue par les susdites hypothèques, par lequel rapport la réserve de la banque a été [illegible]. Le surplus du prix sera payable en [illegible] ... (partly illegible)

Et l'acquéreur prendra la réversion de l'hypothèque garantissant le paiement des billets.

Ft pour la balance du prix d'adjudication, l'acquéreur fournira à son billet ou avec caution bonne et solvable, portant intérêt de huit pour cent par an depuis la date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. Les frais d'adjudication comptant et ce, en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du shérif, du greffier de commission, &c., s'il y a lieu au comptant au bureau du shérif à [illegible] piastres.

Les actes de vente et le [illegible] de revenu seront aux frais de l'acquéreur.

La propriété se vend dans les limites et suivant l'accomplissement de l'acte de vente qui se fera aux frais de l'acquéreur, devant le notaire qui sera désigné.

Paroisse St-Bernard, ce 19 février 1868.

ANT. CHALAIRE, Shérif.

22fév—22 29 7 14 19 m

PAQUEBOT DU BAYOU SARA, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.

LAFOURCHE.............Capitaine Baranco
Le Mercredi........... à 7 heures du soir
Le Dimanche.......... à heures du matin
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau, No 11 de la rue de la Commune, à
20 fév—1m A. C. GODDIN.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du et après le 17 sept. les convois de ce chemin de fer partiront comme suit :

DE LA VILLE.		DU LAC.	
6 h. A. M., char à cheval		5½ h. A. M., char à vapeur	
7½ " char à vapeur		7 " "	
9 "		8½ "	
10½ "		10 "	
Midi		11½ "	
1 h. P. M.		1 h. P. M.	
3 "		2½ "	
4 "		3½ "	
5 "		4½ "	
6 " du soir		5½ du soir	
7 " "		6½ "	
			char à cheval

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

4 avril— GEORGE PANDELY, Surintendant-général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nile-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nile-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nile Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Tèche, et à livrer à la Nile-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Belanger et fret pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

1erdec—

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo, Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport, Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 44.

JAMES YONGE, Agent pour le fret. T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

14janv—3ms

Compagnie d'Assurance DES FACTEURS ET DES COMMERÇANTS,

39......Rue Carondelet......39
Nouvelle-Orléans.

Tous les dividendes de cette Compagnie sont payables au comptant,

Montant des primes reçues la première année de [six] mois) de ses affaires, expirée le 30 avril 1867—$413,626 42.

—ACTIF—

Le 0 avril 1867..............$546,916 91.

Cette compagnie continue à émettre des polices contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies et contre les dangers des fleuves et des mers, aux taux courants de prime.

MICHEL MUSSON Président,
HARMON DOANE, Vice-Président,
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James Hewitt,	J. J. Warren,
W. A. Johnson,	Wm Bell,
J. W. Burbridge,	Robert Pitkin,
Jno I. Noble,	Alfred H. Isaacson,
Moses Greenwood,	Rich'd Milliken,
Alfred S. Huntington,	Sam'l E. Moore,
Hugh McColl,	Wm H. Henning,
Marshall J. Smith,	Thos M. Scott,
L. Caulfield,	Joseph Block,
John Chaffe,	J. S. Jennings,
L. H. Terry,	R. T. Buckner,
Jos D. Blair,	H. H. Ware,
	Sam'l Friedlander.

6oc—6m

Compagnie d'Assurance Nationale

Contre les Risques Maritimes et les Risques d'Incendie.

BUREAU: AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Batisse Story)

WM. WHANN.............................Président
LOUIS SCHNEIDER.................Vice-Président
E. N. GANUCHEAU.......................Secrétaire

—Directeurs—

S. C. EMLEY,	LOUIS SCHNEIDER,
A. S. MANSFIELD,	WM. WHANN,
D. C. McCAN,	J. M. LAPEYRE,
W. W. HOWE,	B. L. MILLAUDON,
GEO. W. COCHRAN,	GEO. W. PORCH,
J. F. H. GRACE.	

La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des vibres et de l'incendie, aux taux du tarif du Bureau des Assureurs de cette ville. 12 oct—1a

VENTES JUDICIAIRES.

Henri Plassan vs Auguste Mannessier.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 21,312.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt-et-un mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Canal, Philippa, de la Commune et Baronne, désignés par les numéros Treize et Quatorze.

Le No Treize mesure vingt-six pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue Philippa, trente-neuf pieds six pouces et deux lignes de profondeur et face sur une allée courant de la rue Philippa à la rue Baronne, quarante-six pieds dix pouces de profondeur sur la ligne limitrophe du No Vingt-six et vingt-six pieds de largeur dans le fond.

Le No Quatorze mesure vingt-cinq pieds de face sur l'allée sus-dite, sur vingt six pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19 fév—19 28 7 14 21 m

JOSEPH A. BROWN vs MANUEL ZAMORA, curateur de Ignacio J. Zamora

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 29,353—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatorze de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

1o—Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Bourbon, Dauphine et d'Orléans, et mesurant environ trente pieds de face à la rue St-Pierre, sur soixante-quinze pieds, plus ou moins, de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o—Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Conti, Dauphine, Bourgogne et Bienville, et mesurant trente pieds de face à la rue Conti, sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12fév—12,20,29;7,14m

HENRY W. TAYLOR vs. J. R. LATHAM.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 14,774.—En vertu d'un alias writ de fieri facias adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Harry T. Hays, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai, le SAMEDI vingt-un mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Quatre certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Numéros Vingt-un, Vingt-deux, Vingt trois et Vingt-quatre de l'îlet No Quatorze, lequel est borné par les rues Ste-Magdeleine, St-Marc, Gravier et Perdido, suivant plan de A. S. Phelps, arpenteur, daté du 23 décembre 1814 et déposé en l'étude de David L. McCay, ci-devant notaire public en cette ville.

Lesdits terrains mesurent, mesure américaine, conformément audit plan, à savoir : Les Nos Vingt-et-un, Vingt-deux et Vingt-trois (contigus) chacun trente pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Gravier et trente pieds de largeur derrière. Le No Vingt-et-un ayant une profondeur de cent six pieds neuf pouces sur la ligne limitrophe au No Vingt, et cent treize pieds quatre pouces de profondeur sur la ligne limitrophe au No Vingt-deux.

Le No Vingt-deux a une profondeur de cent treize pieds quatre pouces sur la ligne limitrophe au No Vingt-et-un et cent dix neuf pieds onze pouces sur la ligne limitrophe au No Vingt-trois. Le No Vingt-trois a une profondeur de cent dix-neuf pieds onze pouces sur la ligne limitrophe au No Vingt-deux et cent vingt-six pieds six pouces sur la ligne limitrophe au No Vingt-quatre. Le No Vingt-quatre forme l'angle des rues Gravier et Ste-Magdeleine, et mesure trente pieds trois pouces de face à la rue Gravier, cent vingt-six pieds six pouces de profondeur sur la ligne limitrophe au No Vingt-trois et vingt-neuf pieds six pouces et demi de largeur derrière.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de J. R. Hubbard, suivant acte au rapport de H. G. Goltschalk notaire public en cette ville, en date du 18 décembre 1854.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

18 fév—18,27—6,14,21 m

La Veuve Mathilde Fortier vs Amélie Legras.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,792—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt quatre de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit.

Sept terrains contigus, situés en cette Paroisse sur la rive droite du fleuve Mississippi, à cinq milles environ au-dessus de cette ville, désignés par les numéros de un à sept inclusivement, d'après un plan dressé par Girod et Castaing, architectes, le 17 février 1854, et déposé en l'étude de Theodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 213, et ayant les dimensions suivantes, savoir : Le No Un mesure deux cent quatre vingt cinq pieds de face au fleuve, sur quarante arpents de profondeur. Le No Deux mesure deux cent quatre vingt cinq pieds de face au fleuve, sur quarante arpents de profondeur. Les Nos Trois à Sept inclusivement mesurent chacun cent cinquante quatre pieds de face au fleuve, sur quarante arpents de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, à l'exclusion de la portion supérieure du No Un, mesurant quatre vingt dix pieds de face sur quarante arpents de profondeur, laquelle a été vendue par les terres appartenant aujourd'hui aux héritiers de Casimir Lacoste, et à la réserve aussi de la portion restante du No Un, au-dessus de la ligne [illegible] de l'exclusion de toutes bâtisses et améliorations sur ladite portion de terre ainsi exceptée.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour quoi que ce soit, comme suit : le tiers à quatre mois de crédit, l'acquéreur assumera le paiement de la balance de la somme, [illegible] le billet hypothécaire du huit cents cinquante piastres ($2,[illegible]) et intérêts à [illegible] échéant le 9 d'août 1868, garanti par hypothèque sur la propriété sus-décrite, souscrit par J. D. Augustin, l'agent de la demanderesse, à son propre ordre et par lui endossé, en blanc, et intérêt au taux de huit pour cent l'an dès le [illegible]... (partly illegible)

Et l'acquéreur prendra la réversion de l'hypothèque garantissant le paiement des billets.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6 mars—10,13,18,21

ERNEST VOLKMANN vs T. H. ECK.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,888. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, trente de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, mesurant trente deux pieds de face à la rue Montegut, sur cent pieds de profondeur entre les rues de Craps et d'Amour.

Ensemble avec la maison qui y est construite, ayant deux chambres, salle, [illegible] chambres, une cuisine de deux chambres, hangar, cuve, lieux d'aisance, etc., etc.; le tout portant le No 112 sur la rue Montegut.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6év—27—6 14 21 m

J. C. Forbes & Co. vs R. Blakley & Co.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,883—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mardi, vingt quatre mars 1868, à 10 1/2 heures A. M., à mon entrepôt, No 21 de la rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Certains meubles, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Aussi, un certain billet de la somme de Deux Mille Quatre Cents piastres, souscrit par Peterson Hill & Elliott, à leur propre ordre et par eux endossé, daté Nouvelle-Orléans, du [illegible] février 1868 et payable à douze mois de date, avec intérêt, depuis cette époque, au taux de huit pour cent l'an jusqu'à paiement.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans

11 mars—11,14,17,20 24

Succession de Bernardo Fernandez.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 29,4[..]—En vertu d'un writ de fieri facias contre F. Harpin, en faveur du Dr M. Foelman et Francis Harvey, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, six d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Magasins, Foucher, Girod et Lafayette, désigné par le No Sept d'après un plan annexé à un acte au rapport de Wm Christy, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 19 février 1850 par T. J. Packwood.

Le dit terrain mesure dix-neuf pieds dix pouces quatre lignes de face à la rue des Magasins sur une profondeur de soixante-quatre pieds de face à la rue Girod et dix-neuf pieds dix pouces et quatre lignes de largeur derrière.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans

5 mars—5 14 22 28 et 6 av

La veuve O. LELIEVRE vs la dame ANNE W. JETER.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 11,594.—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Harry T. Hays, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai, le SAMEDI vingt et un mars 1868, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux terrains situés au faubourg Ste-Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, Girod, Ste-Marie et Sud de la place Lafayette et désignés par les Nos Un et Deux, d'après un plan dressé par Alfred E. Forstall, député arpenteur, le 16 février 1832.

Les dits terrains sont contigus et mesurent, mesure américaine, chacun vingt-cinq (25) pieds de face à la rue Sud de la place Lafayette sur quatre vingt-sept (87) pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le No Un forme l'angle des rues du Camp et Sud.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à trois étages, connue sous le nom de "Florence House," cuisine, etc., etc.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours précédant celui de la vente.

Aussi—Quatre cent cinquante (450) actions aujourd'hui réduites à quatre cent vingt-une (421), de cent piastres chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, souscrites par la défenderesse.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un stock-note en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane de la somme de huit mille cinq cents cinquante piastres ($8,550 00) daté du 25 juillet 1868, fixe ou renouvelable conformément aux termes de la charte de la dite Banque, et la balance du prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

16 fév—27m 6,14,21

Magasin en briques à trois étages, rue de la Commune, à l'encan par le Shérif de la paroisse d'Orléans.

Vente péremptoire à l'effet d'opérer un partage. GEORGE NORTON & als. vs. M. O. H. NORTON & als., pour un partage.

[Action en partage.]

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 30,256.—En vertu d'un jugement rendu le 15 de février 1868 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi vingt trois mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Commune, Gravier, Tchoupitoulas et l'allée connue sous le nom d'Allée du Théâtre des Variétés.

Le dit terrain mesure trente pieds de face à la rue de la Commune, sur une profondeur de cent trente-six pieds huit pouces, sur la ligne du côté de la rue Carondelet et cent trente-huit pouces sur la ligne à l'opposé mesure française.

Ensemble avec le magasin en briques à trois étages qui s'y trouve, portant le No 188 sur la rue de la Commune.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans

20 fév—20, 29.—mars 3, 14, 22

VENTES DE CONSTABLE.

Mme H. C STEWART contre JOHN WOODS et sa femme—No 5,714.

COUR du Deuxième Juge de Paix—En vertu d'un writ de fi. fa. que m'a adressé Paris Childress, Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, le MERCREDI, 25 mars 1868, à midi, au Great Western Warehouse, au coin des rues Julia et Foucher—Un lot de meubles saisis dans le susdit procès.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

H. C. PENNIMAN, Constable.

13mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Habillements de printemps et d'été. PAR VINCENT & CO.,

WM. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 14 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, No 16 de la rue de Chartres, sans réserve—200 lots d'habillements, extra, de printemps et d'été—comprenant un choix d'habits et pants lons de casimir léger; sacs et pantalons en mérinos et draps d'été noirs ; sacs, pantalons et gilets de dessous et duck, toile blanche et toile écrue ; habillements de tous les jours, &c. &c. 14 mars

VENTES JUDICIAIRES

CLEMENT DUHAMEL vs. CLARA FISHER.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,739—En vertu d'un writ de saisie provisoire, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi provisoirement et du consentement des parties y intéressées, je procéderai le samedi quatorze de mars 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située aux Nos 271 et 273 rue de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Aussi le droit d'occupation de la dite maison jusqu'au 30 de septembre 1869.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

14mars—1 f

Gaspard Theurer vs Mathew Weisheimer

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,197.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI vingt-trois mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Cinq terrains situés au faubourg Washington, dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clouet, d'Amour, Louisa et des Bons-Enfants et désignés par les numéros Neuf, Dix, Onze, Douze et Treize de l'îlet No Six, d'après un plan dressé par Louis J. Pilié, autrefois arpenteur, et déposé en l'étude de C. Pollock, ci-devant notaire public en cette ville.

Les dits terrains sont contigus et mesurent comme suit savoir : les Nos neuf, dix, onze et douze, chacun trente pieds de face à la rue des Bons-Enfants, sur cent-vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le No neuf forme l'angle des rues Louisa et des Bons-Enfants ; et le No treize mesure trente pieds de face à la rue des Bons-Enfants, sur cent-vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les dits cinq terrains ayant en arrière des lots, par un passage commun ou allée commune de quinze pieds de largeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de H. L. Boyle suivant acte au rapport de Geo. Legardeur, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 6 novembre 1854.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 fév—29—mars 8,14,22.

DANIEL LOPEZ vs. SIGISMOND RUNKEL, HIRIAM LEVY vs. le même.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Nos 18,864 & 18,870—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MERCREDI vingt cinq mars 1868, à 11 1/2 heures P. M., sur les lieux ci après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison connue sous le nom "d'Hôtel d'Orléans" située rue de Chartres, entre celles Toulouse et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13 mars—15, 18, 21, 24

WILLIAM F. TOOLE & Co vs EMILE RUQUES.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 21,750—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI quatorze d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, du Quartier, des Remparts et Bourgogne, désigné par le numéro Deux, d'après un plan dressé par Pilié et De Pouilly, ingénieurs civils, daté du 3 mars 1846, et déposé en l'étude d'Adolphe Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville.

Ledit terrain mesure trente-cinq pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue de l'Esplanade sur cent trente pieds de profondeur, sept pieds huit pouces et une ligne limitrophe du No Un et une profondeur de cent sept pieds huit pouces sur la ligne du côté de la rue des Remparts et trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes derrière.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite des héritiers de la dame Marguerite Caroline Deslondes, décédée épouse de Gustave Toutant Beauregard, suivant acte au rapport d'Adolphe Boudousquié, en date du 17 mars 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13 mars—13,21,29—5,14 av

JOSEPH D. WEAVER vs THEOPHILE ANFOUX.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,9[..]—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Harry T. Hays, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le MARDI quatorze d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, de la Commune, Carondelet et du Canal, désigné par le numéro Un, d'après un plan dressé par A. S. Phelps, arpenteur, en date du 13 mai 1848 et déposé en l'étude de L. T. Caire, alors notaire public en cette ville.

Ledit terrain ayant une face de vingt et un pieds six pouces et sept lignes à la rue de la Commune, trente pieds de profondeur sur une ligne qui se sépare d'une allée commune, vingt et un pieds neuf pouces et quatre lignes de largeur derrière et trente trois pieds six pouces et six lignes sur la ligne limitrophe au Numéro deux.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame [illegible], suivant acte au rapport de P. Lacoste, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 19 septembre 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13mars—13,21,29—5,14 av

F. A. PATTERSON vs la même.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,5[..]—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai, le mardi quatorze d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Premier [District de cette ville, dans] l'îlet borné par les rues St-Charles, Lafayette, Carondelet et Poydras, mesurant quarante pieds de face à la rue Lafayette, sur une profondeur, des deux côtés, de quarante-quatre pieds, et ayant une largeur derrière de trente-cinq pieds [illegible] ... commune de quatre pieds de largeur qui donne sur la rue Lafayette.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13 mars—13, 21, 29,—5, 14 av

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans Aux Actionnaires de la Banque de la Louisiane—Vous êtes par ces présentes notifiés que le compte des liquidateurs de la Banque de la Louisiane, qui leur conformément à la deuxième section de l'acte approuvé le 14 mars 1842, présenté par M. Félix Grima, notaire public, le 21 juin 1858, et la deuxième section de l'acte approuvé le 5 avril 1866 a été déposé au greffe de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, à l'effet de délibérer et de statuer sur l'abandon de la charte de la dite Banque.

Par ordre de l'Honorable Guy Duplantier, Juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ce 26 de février 1868.

Wm WOELPER, Greffier.

26 fév—28—m 4,7,11,14,29 21,25 28—av 1,4,8,11,15,18,22.

Succession de IGNACIO J. ZAMORA—No 17,684.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE, Greffier.
14 mars—14,18,24

Succession de A. J. BUTLER—No 26,067.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession de Andrew Jackson Butler, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE, Greffier.
11 mars—14,18,24

Succession de Wm. R. HUNTER.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Harriet Hunter a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Wm. R. Hunter décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE, Greffier.
10 mars—10 14 et 19

Succession de PHILIP ENGEL, No. 29,794.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice naturelle de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE, Greffier.
10 mars—14 et 19

Succession de Lucy Weyel—No 29,716.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE, Greffier.
4 mars—4,10,14

Succession de Wm. B. L. STOLBERY, No. 29,667.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE, Greffier.
10 mars—14 et 19

Succession de Céleste Marcarty—No 29,524.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE, Greffier.
5 mars—10,14

Succession de Maria Kenzie.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que J. P. Kleiber a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession vacante de feue Maria Kenzie, décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE, Greffier.
6mars—10,14

Succession de Vve Charles Maillot—No 25,741.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE, Greffier.
4 mars—4,10,14

Succession de William J. Thomson.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que William Henderson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu William J. Thomson, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
P. R. O'RORKE, Greffier.
4mars—4,10,14

Succession du Rév. J. F. TURGIS.

TOUTES les personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre la succession ci-dessus sont requises de les présenter au soussigné dans les dix jours qui suivront la date de cet avis, et celles qui lui doivent sont priées de venir payer sans délai.

Nouvelle-Orléans, 10 mars 1868.
LEON SERE.
Exécuteur testamentaire,
10 mars—14 et 19 43, rue Baronne.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. M. JACOBS.

Succession de Louis Gilbert—No. 30,273.

PAR E. M. JACOBS, Encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse, No 36.

IL sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, daté du 10 mars 1868, No 30,273, le 15 AVRIL 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane—

Un Terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Lapeyrouse, Roman, Derbigny et l'Avenue St-Bernard. Ledit terrain est de forme triangulaire et forme l'angle des rues Lapeyrouse et Roman; il a, au pied américain, 42 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Roman, sur 102 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Lapeyrouse et 110 pieds 10 pouces sur la ligne de la propriété qui appartenait jadis à Manuel Withe.

Ensemble, les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprennent : Une Maison basse en bois portant le No 341 de la rue Roman, ayant 4 chambres; également, une cuisine basse, en bois, ayant 2 chambres; cour, puits, lieux d'aisance et un petit jardin.

Conditions de la Vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, aux frais de l'acquéreur, pardevant Mr Wm. H. Seymour, notaire public, au No 34 du Passage de la Bourse.

14 mars—24; avr 4,15

PAR CHARLES E. FORTIER

Succession de Joseph Napoléon.

PAR CHS. E. FORTIER, Encanteur.
Bureau, No 48, passage de la Bourse.

MARDI, 14 avril 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre rendu par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 7 mars 1868, les propriétés ci-dessous décrites, savoir :

Sept lots de terre situés près du Nouveau Faubourg Marigny, de cette ville, désignés par les Nos 1, 2 et 3 de l'îlet No 20 compris entre les rues Broad, Rousselin, Onzaga et Abadie, et par les Nos 1, 2, 3 et 4 de l'îlet No 36, compris entre les rues London Walk, Libéral, France et Nouvelle-Orléans. Ces dits lots mesurent (mesure américaine) comme suit, savoir : le lot No 1 de l'îlet No 20, 23 pieds 2 pouces de face à la rue Broad, sur 150 pieds de profondeur, d'un côté, et la ligne qui le sépare du lot No 2, 112 pieds, 8 pouces et 6 lignes de profondeur de l'autre côté sur une ligne oblique et 11 pieds 1 pouce et 6 lignes de largeur dans le fond.

Le lot No 12, formant encoignure des rues Broad et Abadie, mesure 32 pieds de face à la rue Broad sur 1..5 pieds de profondeur et de face à la rue Abadie. Le lot No 3, 107 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Abadie, 43 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du fond des lots No 1 et 2, et 115 pieds, 9 pouces et 3 lignes sur une ligne oblique ayant la forme d'un triangle. Le lot No 1, de l'îlet No 36, formant l'encoignure de London Walk et de la rue Libéral, mesure 29 pieds 7 lignes de face sur London Walk sur 100 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur et de face à la rue Libéral; et les lots Nos 2, 3 et 4 mesurant chacun 29 pieds 1 pouce de face sur London Walk, sur 100 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt de date jusqu'à maturité, et 8 pour cent d'intérêt de maturité jusqu'à paiement ; en cas de poursuites pour recouvrer le montant dû, l'acquéreur paiera 5 pour cent pour les frais d'avocat sur le montant des billets en poursuite.

Acte de vente pardevant Alcée J. Ker, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres de Revenu des Etats-Unis. 14 mars—14,21,28—4,14 avril

Distillerie d'Estouville à l'encan.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.
Bureau : Passage de la Bourse, No 48.

SAMEDI 14 mars 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu sur les lieux, rue Toulouse, entre les rues Tremé et Marais, la distillerie connue sous le nom de Distillerie d'Estouville, située sur la rue Toulouse, entre les rues Tremé et Marais, consistant en une machine à vapeur avec bouilloires, 20 cuves, tuyaux, etc., le tout complet et en bon état.

Conditions—Une moitié comptant, et la balance à 60 jours de crédit par billet endossé à la satisfaction du vendeur. 10 mars

Seconde et dernière criée.

Succession de John George Bauman.

Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse No 48.

SAMEDI 21 mars 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté le 20 février 1868, les propriétés ci-dessous décrites—

Cinq certains lots de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Freret, Jackson, Howard et Philip, désignés par les Nos. 11, 12, 13, 24 et 25, d'après un plan fait par J. A. Dernouilly, architecte, le 12 novembre 1866, déposé en l'étude de F. Grima, notaire public. Les lots Nos 11, 12 et 13 mesurent chacun 29 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à la rue Freret, sur 138 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles et sont contigus. Les lots Nos 24 et 25 sont également contigus et mesurent chacun 29 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à la rue Howard, sur 138 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Cette criée étant la seconde et la dernière, la propriété ci-dessus décrite n'ayant pas rapporté le prix de l'estimation à une criée antérieure, sera vendue au plus offrant et dernier enchérisseur, sans réserve aux termes de crédit ci-après suivants. A un an de crédit : l'acquéreur devant fournir son billet avec bonne garantie, la propriété devant être affectée d'hypothèque, ledit billet portant 8 pour cent d'intérêt de la date de la vente jusqu'à paiement.

Acte de vente pardevant Alcée J. Ker, notaire public aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres de revenu des Etats-Unis. 5 mars—8,14,21

Propriété de valeur sur la rue Bourgogne entre les rues de l'Hôpital et Barracks.

Succession de Mme Vve ANNETTE WILTZ.

Par CHARLES E. FORTIER, encanteur.
Bureau rue Bienville No 33.

SAMEDI 28 mars 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté 24 février 1868, la propriété ci-dessous décrite, savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, sur la rue Bourgogne entre les rues de l'Hôpital et Barracks, mesurant 30 pieds, mesure française, de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 95 pieds, mesure française, le lot du côté de la rue de l'Hôpital par la propriété appartenant à M. Toby, et du côté de la rue Barracks par la propriété des héritiers de l'Epouse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de la vente jusqu'à paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée au vendeur.

Acte de vente par devant Armand Pitot Jr., notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 27 fev—7,14,21,28 m

Lot de terre dans le 3e District

Succession de Alphonse Lazare Michel.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur.
Bureau, No 48, Passage de la Bourse.

SAMEDI 4 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 28 février 1868—

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Prosper, Frenchmen, Victory et [illegible] ... Avide, mesurant [illegible] pieds de face à la rue St-Avide ... (partly illegible)

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant P. E. Laresche, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 7mars—7,14,21,28—4av

Propriété de valeur sur la rue Tremé, entre les rues Bienville et Conti.

Succession de SYLVANIE PERDREAUX.

Par CHARLES E. FORTIER, Encanteur.
Bureau No 48 Passage de la Bourse.

MARDI, 7 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 28 février 1868, la propriété ci-dessous décrite, appartenant à ladite succession, savoir :

Un certain lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Tremé, Bienville, Conti et Marais, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Tremé, ... (partly illegible)

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un an de crédit en billets garantis par hypothèque ... (partly illegible)

Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 7mars—7,14,21,31,7av

Résidence de valeur dans le Deuxième District.

Succession de Emanuel Volaire.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse No 48.

SAMEDI, 4 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 25 février 1868, la propriété ci-dessous décrite, appartenant à la susdite succession—

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Tremé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 7 de l'îlet No 98, ... compris entre les rues St-Philippe, Prieur, Ursulines et Rouan, mesurant 31 pieds 2 pouces et 4 pouces de face à la rue Prieur, 53 pieds 6 pouces et 4 pouces sur la ligne du côté de la rue des Ursulines, et 142 pieds 5 pouces de profondeur sur le côté du lot No 8, (mesure américaine) d'après un plan fait par d'Hemécourt, arpenteur, daté le 2 décembre 1868.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant Alcée J. Ker, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres de revenu des Etats-Unis. 4 mars—14,21,28—4av

Propriété à l'encoignure des rues Palmyre et Derbigny.

Succession de Dame Anne O'Shea, décédée, épouse de John McMahon.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse No 48.

MARDI, 7 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—En vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 20 de mars 1868, la propriété ci-dessous décrite—

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 12 de l'îlet compris entre les rues Palmyre, Derbigny, Claiborne et [Bienville], mesurant 24 pieds de face à la rue Palmyre, sur une profondeur et face à la rue Derbigny de 66 pieds, formant l'encoignure des rues Palmyre et Derbigny. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 12 et 24 mois de crédit, avec billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt de date jusqu'à paiement, avec hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les bâtisses devront être assurées et le paiement des taxes de l'année 1868.

Acte de vente, pardevant William C. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres de revenu des Etats-Unis.

7 mars—14,21,31—7 avril.

Propriétés de valeur sur la rue Tchoupitoulas, entre les rues Benjamin et Suzette.

Mrs Francis S. Ogden, veuve de R. N. Ogden, et tutrice naturelle vs R. N. Ogden, et als.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.
Bureau, No 48 Passage de la Bourse.

MARDI, 7 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 5 mars 1868, les propriétés ci-après décrites, appartenant aux demandeurs et aux défendeurs, savoir :

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et les autres améliorations, situé dans le faubourg Delord, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, New Levee, Benjamin et Suzette, et désigné par le No Quatre sur un plan dressé par le 27 de janvier 1847 ; le dit terrain mesure 38 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 127 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No Quatre, sur une ligne parallèle avec la rue Tchoupitoulas, 32 pieds 3 pouces de face à la rue Benjamin, 129 pieds 9 pouces de profondeur et face à la rue Benjamin, et qu'il y a une façade de 27 pieds, mesure américaine.

2o—Deux certains terrains avec toutes les améliorations et bâtisses y appartenant, situés dans le faubourg Delord, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, New Levee, Benjamin et Suzette, et désignés par les Nos Deux et Quatre, sur un plan dressé par Mollhausen, ... le terrain No Deux mesure 38 pieds de face à la rue Tchoupitoulas par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le terrain No Quatre mesure 38 pieds de face sur la rue Tchoupitoulas, par 127 pieds de profondeur.

Conditions—La moitié comptant, et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, et portant huit pour cent d'intérêt de date jusqu'à paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée.

Acte de vente pardevant Emmanuel Burthe, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres de revenu des Etats-Unis.

7 mars—7 14 21 31 et 7 av

Un Terrain formant le coin des rues Tchoupitoulas et Benjamin.

Succession de R. N. Ogden.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau, No 48, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, mardi, 7 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues de Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 5 mars 1868, le terrain ci-après décrit, appartenant à la dite succession, savoir :

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Tchoupitoulas, Nile Levee, Benjamin et Suzette, désigné par le No 1 sur un plan fait par C. A. Hedin, daté le 7 mars 1855, et déposé en l'office de H. B. Cénas, ci-devant notaire public en cette ville. Ledit terrain forme le coin des rues Tchoupitoulas et Benjamin, et mesure 28 pieds de face à la rue Tchoupitoulas par 109 pieds de profondeur et de face sur la rue Benjamin, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Conditions—La moitié comptant, et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, et portant huit pour cent d'intérêt de date jusqu'à paiement.

Acte de vente pardevant Emmanuel Burthe, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres de revenu des Etats-Unis.

7 mars—7,14,21,31mars—7 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

Grande vente de marchandises sèches et de chapeaux.

PAR HOLZ, BLOHM & CO.,
JOHN C. BLOHM, encanteur.

SAMEDI, 14 mars, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

437 lots de marchandises sèches étrangères et américaines bien assorties.

179 caisses chapeaux d'hommes et de jeunes garçons.

—Egalement—

Le 18 du courant, par ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans :

Succession de John G. Friedmann.

—Et—

Le 19 mars :

Succession de Helmann Huttmann.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 13 mars

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de BERNARD TURPIN.

Faïence en débarquement de la goélette "Florence Shay", sans limite.

PAR EUGENE TOURNE, encanteur.

SAMEDI 14 courant, à 10½ heures A. M., il sera vendu à l'encan au No 95, rue Vieille-Levée, en débarquement de la goélette "Florence Shay" de New-York—

Une facture, comprenant : Assiettes, "thick Hotel New Gothic", plats, soupières, théières, sucriers, bols, cuvettes, etc.

Conditions—Comptant en billets du Trésor. 13 mars

PAR CHS. T. NASH.

Succession d'HENRY VOSE BAXTER, décédé.

Les trois seizièmes du navire américain "Baden."

PAR CHAS. T. NASH, encanteur, Bureau, au Masonic Hall Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido—Samedi 14 mars, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 28 février 1868, No 30,252, du dossier de ladite Cour, pour le compte de ladite succession, il sera vendu : Les trois seizièmes du navire américain "Baden," du port de 1,199 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, construit à Thomaston (Maine), en 1854, presque prêt à prendre la mer (en destination de Liverpool), avec un bon fret de coton, dont la plus grande partie est engagée, à cinq huitièmes d'un penny. Il est de la classe 5-6 A 1, aux Lloyd Anglais, et peut recevoir 3,600 balles, et est en bon état.—Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 4 mars

PAR D. E. MORPHY.

Huile de charbon garantie non explosible.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, samedi 14 mars 1868, à 11 heures et demie du matin, au State Warehouse, rue des Magasins, entre les rues Girod et Julia—

62 barils huile de charbon garantie fine et non explosible.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 14mars

Vente pour Billets de Ville d'une à vingt piastres.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 17 mars 1868, à 11 heures et demie du matin, au No 62 de la rue du Commerce—

1118 colis de whisky, eau-de-vie, cigares, eau-de-vie de mûres, de pêches et de pommes, cordiaux, genièvre Dock Club et de Hollande, cocktails à l'eau de vie et au genièvre, schnaps, madère, porto, sherry, malaga, champagne Catawba, Hock, sirops, sirop de limon et sirop de fraises, etc., amer Stoughton, catsups, indigo, whiskeys Bourbon et Monongahela, cirage, octaves de cognac importé, cidre, etc.

Conditions—Comptant en billets de ville d'une à vingt piastres. 14 mars

Savon ! Savon ! Savon !

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu samedi, 14 mars 1868, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—

350 caisses savon de famille

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 14 mars

Vente par les Gardiens du Port.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 14 mars 1868, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, par ordre et sous la surveillance des gardiens du Port de la Nouvelle-Orléans, pour le compte de qui il appartiendra—

8 Brig } 99 sacs Cow Peas avariés sur la goélette
Charleston. } Grapeshot, arrivée dans ce port.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 13 mars

PAR S. GUINAULT

VACHERIE

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

LUNDI, 16 mars 1868, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Magnolia et Washington—

La vacherie de M. Jean Bayle, consistant en :

27 belles vaches laitières dont une quinzaine avec veaux et les autres au moment de vêler,

4 chevaux,

1 charrette à lait.

La citerne, les bidons, baquets, &c., &c., ainsi que tous les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, au-dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Les acquéreurs qui ne pourront donner d'endos et des sûretés seront invités à ne pas enchérir. 12 mars

Propriété de valeur sur la Promenade Carondelet.

PAR S. GUINAULT.

Bureau coin Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI 14 mars 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale :

Deux lots de terre faisant face au Canal Carondelet, désignés par les Nos 2 et 3, mesurant chacun 31 pieds 3 pouces 3 lignes de face, sur une profondeur moyenne de 85 pieds 3 pouces, entre les rues Johnson et Prieur.

Ensemble, une jolie maison neuve à deux étages, ayant trois chambres et galerie sur le devant, hangar, latrines, etc. Cette propriété convient admirablement pour un chantier de bois, coquilles, charbon et sable. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de trois billets ainsi que la balance de l'hypothèque au montant de 6 p. 0/0, lesquels billets sont datés 20 mars 1866, à 1 et 2 ans et la balance payable moitié comptant et moitié au 1er janvier 1869 par billet portant 8 p. 0/0 d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant A. Dreyfous, Notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des Etats-Unis. 13mars

Succession de Pierre Perenillet—No 29,455.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau enc. Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI 11 avril 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du [illegible] mars 1868—

Les propriétés suivantes :

1o. Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, au faubourg Tremé, dans l'îlet compris entre les rues Ste-Anne, St-Pierre, Villeré et Robertson, désigné par le No 7 de l'îlet 74, d'après un plan fait par Louis Bergé en date du 16 juin 1858 et déposé en l'étude de Théodore Turead, alors notaire en cette ville ; lequel lot mesure 30 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur 72 pieds 3 lignes de profondeur sur la rue Ste-Anne, sur 72 pieds 3 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 8, 72 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne opposée. Ensemble une maison en briques Nos 66 et 68, avec corridor chaque côté, deux chambres et cabinet à chaque maison, cuisine, deux appentis, citerne, etc.

2o. Un autre lot de terre situé dans le même faubourg et district, dans l'îlet formé par les rues Tremé, St-Claude, St-Philippe et Ursulines, faisant partie du lot No 21, d'après un plan fait par J. Pilié, en date du 5 avril 1838, et déposé à la suite d'un acte passé pardevant F. de Armas, alors notaire en cette ville, lequel lot mesure 30 pieds de face à la rue Tremé, sur 89 pieds de profondeur. Ensemble, une maison No 229, avec corridor de chaque côté, couverte en ardoises, ayant 4 chambres, cabinet, cuisine et 2 cabinets, latrines, hangar, etc.

Conditions—Moitié comptant et le reste à un crédit d'un an en billets portant 8 0/0 d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque sur les propriétés vendues.

Les bâtisses sur lesdits terrains devront être assurées contre les risques du feu et les polices d'assurances transférées par les acquéreurs aux vendeurs et les frais de police de renvoi intérieur seront à la charge des acquéreurs. En cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement desdits billets, les acquéreurs devront payer 5 pour cent pour les honoraires d'avocat.

Les actes de vente pardevant A. Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs. 12 mars—12,20,27—av 3,11

PAR G. DE FERIET.

Meubles! Meubles! Meubles!

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, le 14 mars 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu, à l'enchère publique, sans aucune limite ou réserve, dans la salle d'encan de l'encanteur, rue Bienville, No 86, entre les rues Royale et Bourbon—

Un assortiment général de meubles, comprenant : bois de lit, armoires, bureaux, lavabos, buffets, meubles de salon, pupitres de bureau, en acajou et de chêne, glaces, garnitures de chaux, nattes, faïence, verrerie, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 14 mars—1

Vente pour opérer un partage entre les héritiers.

TROIS MAGNIFIQUES MAGASINS EN briques, à trois étages, au coin des rues Orléans et Royale ; — une agréable résidence en briques, à trois étages, avec un très grand terrain au No 293 de la rue Royale ; terrains de prix pour bâtir, dans la rue des Champs-Elysées, près le dépôt du chemin de fer Pontchartrain.

Succession de Mr. et Mme J. B. B. Vignié. No. 27,436.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, No 86, rue Bienville.

MARDI, le 17 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 25 février 1867, et portant le No 27,436 du dossier de la Cour—les propriétés ci-après décrites et appartenant aux dites successions, savoir :

TROIS TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, et désignés par les Nos 1, 2, et 3, de l'îlet compris entre les rues Royale, Orléans, Bourbon et St. Pierre.

Le terrain No 1 forme l'angle des rues Orléans et Royale, et a sa face en face de la place St-Antoine, a 31 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, 77 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue d'Orléans, 37 pieds 9 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond qui le sépare du terrain No 3, 75 pieds 2 pouces 6 lignes sur une ligne parallèle à la rue St-Pierre, 21 pieds 6 pouces 9 lignes sur une ligne parallèle à la rue Royale, de là 16 pieds 8 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue d'Orléans, de là 18 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue Royale, et de là 41 pieds 2 pouces sur la ligne qui le sépare de la rue d'Orléans.

Les bâtisses et améliorations comprennent une bâtisse en briques, à trois étages, à mansarde fermée, portant le No 161 de la rue Royale.

Le terrain No 2 touche au susdit ; il a 26 pieds 2 pouces de face à la rue Royale, 81 pieds 2 pouces de profondeur sur une ligne qui le sépare du terrain No 1, de là 4 pieds 3 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue St-Pierre, de là une nouvelle profondeur de 16 pieds 8 pouces 4 lignes, 21 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne du fond et 57 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le rapproche le plus de la rue St-Pierre.

Les bâtisses et améliorations comprennent une bâtisse en briques, à trois étages, à mansarde finie, portant le No 163 de la rue Royale, et occupée par J. J. Lilmon & Co, importateurs et marchands de cigares de la Havane.

Le terrain No 3 a 24 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue d'Orléans, sur 57 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations, qui viennent d'être réparées, comprennent une bâtisse à trois étages, à mansarde finie.

L'eau y est introduite.

Ces propriétés de choix ne sauraient manquer d'attirer l'attention des acheteurs à cause de leur excellente position et de leur état.

2o—Un terrain situé dans le Deuxième District, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Hôpital, Bourbon et Quartier. Le dit terrain a 35 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, 197 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le rapproche le plus de la rue du Quartier, une première profondeur de 125 pieds 9 pouces sur l'autre ligne, de là se rétrécissant à 14 pieds 3 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Royale, de là une nouvelle profondeur de 71 pieds 5 pouces 4 lignes et 25 pieds 4 lignes sur la ligne du fond.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en briques, à trois étages, No 293 de la rue Royale, ayant huit chambres, vestibule, office, &c., une allée en briques, à deux étages, contenant 12 chambres, écurie, remise, &c.

3o—DEUX TERRAINS situés dans le Troisième District, désignés par les Nos 2 et 3 de l'îlet compris entre les rues Champs-Elysées, Royale, Français et de Chartres. Les dits terrains ont les dimensions suivantes :

Le No 2 a 33 pieds de face à la rue des Champs Elysées, sur 95 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le No 3 a 34 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue des Champs-Elysées, sur 95 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations sur ledit terrain No 3 comprennent une très vieille maison ayant quatre chambres, galerie devant et derrière.

Ensemble—15 actions de $500 de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane. Sept de ces actions représentent le terrain No 2 et huit sur le terrain No 3.

Le tout d'après des plans dressés, le 27 février 1867, par C. A. de Armas, arpenteur et ingénieur civil.

CONDITIONS—En billets du Trésor des Etats-Unis, un tiers comptant ; le reste à un et deux ans de crédit, en billets divisés à la convenance des parties intéressées portant 6 pour cent d'intérêt, de date à échéance, et 8 pour cent de l'échéance à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées aux vendeurs, et les polices devront être transférées à l'administrateur. En cas de procès pour le recouvrement du montant d'un des billets, l'acquéreur sera requis de payer 5 pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant recouvré. Le paiement desdits billets et honoraires d'avocat devront être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. L'acquéreur des deux terrains décrits en troisième lieu devra assumer, en outre du susdit montant, de l'adjudication, les responsabilités d'un porteur de 15 actions de $500 envers l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane en liquidation.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs devront assumer les taxes de l'année courante.

15 fév—15,26,29—mars 7,14,17

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Succession d'Edward Jones—No 29,949.

Trois Terrains au faubourg Franklin, 3me District.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.,
S. S. ZELNICKER, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 36.

IL sera vendu, le SAMEDI 21 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, daté du 10 décembre 1867, pour le compte de ladite succession—

1o—Un terrain situé au faubourg Franklin de cette ville, dans l'îlet No 169, [illegible] l'Avenue Washington et les rues Urquhart, Marigny et Girod. Ledit terrain a, au pied américain, 36 pieds de face à l'Avenue Washington, sur 87 pieds de profondeur et face à la rue Girod; il fait partie d'un terrain plus grand, No 11, sur un plan dressé par Louis Sargi, daté du 3 janvier 1837, déposé à l'étude de Louis Feraud, alors notaire, comme plan No 25 de son livre de plans. Ensemble, toutes les bâtisses qui se trouvent dessus et comprennent une bâtisse basse en bois, et dépendances—acquis par le défunt de John Donivan, par acte passé pardevant P. E. Laresche, notaire public, en date du 21 octobre 1850.

2o—Un terrain (nu) situé dans le même faubourg et dans le même îlet, désigné par le No 3 et ayant 35 pieds 6 pouces de face à l'Avenue Washington, sur 37 pieds de profondeur, entre les rues Urquhart et Girod, d'après le plan dressé par L. Pilié, daté du 27 mars 1848 et déposé en l'étude de E. N. Foulon. Le dit terrain fait partie du terrain No 8 sur un plan dressé par L. Sargi, daté du 3 janvier 1837. Le dit terrain a été acheté par le défunt, de Saulte Domeric par acte passé par Jos. Lisbony, daté du 1er mars 1860.

3o—Un terrain (nu) situé dans le même faubourg et dans le même îlet, désigné par le No 9 sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, daté du 14 avril 1835 et déposé en l'étude de T. Seghers, notaire public. Le dit terrain a 35 pieds 6 pouces de face à l'Avenue Washington, sur 117 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain a été acheté, par le défunt, de Phela. Gaspard, par acte passé pardevant J. Lisbony, notaire public, daté du 15 mars 1860.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente y compris les timbres de revenu, pardevant J. F. Coffey, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur devra payer les taxes de l'année 1867.

12 fév—12,21,28—mars 7,14,21

PAR G. DE FERIET.

Vente positive et sans réserve, à douze mois de crédit, d'une jolie propriété située rue des Champs-Elysées, entre celles des Bons-Enfants et Morales.

Succession de Madame A. Desmarest. —No 30031.—

Par G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau et Salle d'encan, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, le 14 Mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 janvier 1868, la propriété foncière ci-après décrite et appartenant à la dite succession, savoir :

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Champs-Elysées, Morales, Français et Bons-Enfants. Le dit terrain a 3 pieds de face à la rue Champs-Elysées, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison basse, en bois ayant 3 chambres, 3 cabinets, un vestibule et une galerie sur la façade; dans le fond une cuisine ayant une chambre; cuve, lieux d'aisance, &c.

Cette vente à l'encan étant la seconde et dernière, la dite propriété sera adjugée définitivement au plus haut et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur donnera un bon, avec bonnes garanties, à la satisfaction du curateur de la dite succession, avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Louis Duvignaud, notaire public, aux frais de l'acquéreur, qui devra assumer le paiement des taxes de l'année courante (1868).

25 fév—29—mars 7,14.

10 îlets de prix à "Versailles", paroisse St-Bernard, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus—Vente à l'encan.

Succession de N. J. Damiens—No 586.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau et salle d'encan : No 86 de la rue Bienville.

LUNDI, 13 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour du Deuxième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, siégeant dans la paroisse St-Bernard (dossier No 586 de la Cour) les propriétés foncières ci-après décrites, savoir :

DIX ILETS DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situés à "Versailles", dans la paroisse St-Bernard, et désignés par les Nos 143, 144, 145, 146, 131, 132, 133, 134, 147 et 148.

Les dits îlets sont bornés comme suit :

L'îlet No 145 par les rues Prosper, St-Avide, Laplace et Tournefort.

L'îlet No 144 par les rues Prosper, St-Avide, Buffon et Tournefort.

L'îlet No 143 par les rues Prosper, St-Avide, Buffon et l'Avenue de Paris.

L'îlet No 146 par les rues Prosper, St-Avide, Laplace et Dalembert.

L'îlet No 131 par les rues St-Avide, St-Jean-Baptiste, Laplace et Dalembert.

L'îlet No 132 par les rues St-Avide, St-Jean-Baptiste, Tournefort et Laplace.

L'îlet No 133 par les rues St-Avide, St-Jean-Baptiste, Buffon et Tournefort.

L'îlet No 134 par les rues St-Avide, St-Jean-Baptiste, Buffon et l'Avenue de Paris.

L'îlet No 147 par les rues St-Avide, Prosper, Dalembert et [illegible].

L'îlet No 148 par les rues Prosper Solidelle, Dalembert et [illegible].

Le tout d'après un plan (No 9?) dressé par J. Pilié, voyer, en date du 15 avril 1867 et déposé à l'étude de Theodore Seghers, ci-devant notaire public.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais des acquéreurs.

14mars—17,24,31,28, 4,11,13av

Terrains de prix, nus et améliorés, dans le Troisième District de cette ville. Vente à l'enchère publique.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, le 14 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique—

SEIZE TERRAINS de prix pour bâtir, situés dans le Troisième District de cette ville désignés par les Nos 1, 2, 3, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 de l'îlet compris entre les rues Claiborne, Feliciana, Derbigny et Clouet. Il y a, sur le terrain No 8, deux maisons en bois ayant 2 chambres, avec lieux d'aisance et cave.

Le tout d'après un plan dressé par Paul C. Boudousquié, architecte et ingénieur civil, daté du 10 mars 1868.

Conditions : Un tiers comptant, et le reste à un an de crédit, en billets garantis par hypothèque et portant huit pour cent d'intérêt, de la date jusqu'à parfait paiement. En cas de procès, l'acquéreur devra payer cinq pour cent sur le montant des billets pour honoraires d'avocat.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur aux frais des acquéreurs. 12mars

Quatorze Terrains nus et améliorés, dans la meilleure partie du Deuxième District.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI, 17 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique—

QUATORZE TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre la Promenade Carondelet, les rues St-Pierre, Prieur et Johnson. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 1 à 14 inclusivement.

Le terrain No 1 a front chacun 32 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la Promenade Carondelet, sur une profondeur ... (partly illegible) ... Le terrain No 14 est occupé par une maison en briques à deux étages ... (partly illegible)

Il y a, sur les terrains Nos 9, 10 et 11, un hangar et une maison qui appartiennent au locataire actuel ... (partly illegible)

CONDITIONS—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt, de la date jusqu'à parfait paiement ... (partly illegible)

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Eusèbe Bouny, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 mars

Meubles! Meubles! Meubles!

Succession de H. C. Story—No 585 du dossier de la Cour du Deuxième District Judiciaire.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86.

JEUDI, 19 mars 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu, à l'enchère publique, sur les lieux, No 149 de la rue de l'Esplanade, entre les rues Remparts et St-Claude, en vertu d'un ordre de l'honorable juge de la Cour du Deuxième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane dans et pour la Paroisse St-Bernard, les meubles suivants :

Un assortiment général de meubles, comprenant : Armoires en acajou, bureaux, lavabos, chaises et berceuses, tables à dessus en marbre, toilette Psyché, bois de lit et literie, tapis, beaux sofas, porte-chapeaux, tables à allonge, buffets, verrerie et faïence, belles glaces françaises, tableaux de choix, garnitures et statuettes, fourneau et ustensiles de cuisine.

—Egalement—

Un choix de verrerie et un magnifique revolver Lefaucheux.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 7 mars—7,11,14,19

Panorama et Accessoires d'un Théâtre.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Bienville No 86.

LUNDI, 16 mars 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, sur les lieux, dans la salle du bal d'Orléans, située dans la rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon, ce premier—

Un magnifique panorama et tous les accessoires d'un théâtre.

Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats-Unis. 5 mars

Vente positive et sans réserve, pour opérer un partage.

Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, No. 30,160.

Mme Vve Henry Muller et autres, contre John Wittenburg, tuteur.

PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau, No 86 rue Bienville.

MARDI 17 mars 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 4 février, et sous le No 8 du même mois, la propriété foncière ci-après décrite :

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Grands Hommes ou Dauphine, Louisa, Craps ou Bourgogne et Piété. Le dit terrain forme l'angle des rues Dauphine et Louisa, sur 31 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Louisa, sur 80 pieds de profondeur et face à la rue Dauphine.

Les bâtisses et améliorations comprennent une agréable maison basse en bois ayant 4 chambres, un cabinet ; une cuisine double, lieux d'aisance, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais des acquéreurs.

14 fév—15,18,21 24—17 mars

Attention Restaurateurs, &c.

Le célèbre RESTAURANT et TIR AU PISTOLET BOUDRO, situés à l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac.—Vente à l'encan.

Succession de L. Boudro.—No 29,864.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville No 86.

LUNDI, 23 mars 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 11 février 1868, les propriétés foncières ci-après décrites—

Un morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans la ville au faubourg Milneburg, à l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac. Ledit morceau de terre a, au pied américain, 124 pieds de face à la rue des Champs Elysées, la même façade sur la rue Mulgny, sur 88 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur et face sur le Lac Pontchartrain.

Les bâtisses et améliorations, bien connues sous le nom de RESTAURANT BOUDRO, comprennent une bâtisse en bois couverte en ardoises, parfaitement finie, ayant deux grandes salles, deux petites chambres, galerie sur la façade, corridor sur le derrière, salle à manger, cuisine, office, etc. etc., écurie, remise, hangar, glacière, lieux d'aisance. Il y a aussi dans le même terrain, un grand et beau bâtiment pour la fabrication du gaz qui l'éclaire. De plus, trois grandes cuves ; une propriété d'un quart d'arpent pour la fabrication du gaz, promenades coquillées, jardins orné, lieux d'aisance, etc.

2o—Les bâtisses qui se trouvent sur le terrain appartenant à M. Philip Bittman et dont la moitié appartient à la succession Boudro, comprennent une maison en bois couverte en ardoises, ayant deux étages, deux chambres, deux cabinets, une cuisine, et de grands salons et un grand office ; une autre bâtisse ayant deux chambres, cuve, cuisine à fourneau, etc. ; 5 cuves et lieux d'aisance, etc. ; également, et sur le devant, une bâtisse bien connue sous le nom de "Le tir au pistolet."

3o—Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Champs Elysées, Mulgny, Frankfort et Colombia. Le dit terrain a, au pied américain, 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue des Champs Elysées, sur 127 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations comprennent une agréable maison en bois couverte en ardoises, ayant 4 chambres, galerie devant et derrière, galerie sur le côté ; une cuisine ; cuisine ayant deux chambres et une salle à manger, 3 cuves, une tonnelle et quelques arbres d'ornement.

Le tout d'après des plans dressés par Pilié & Murray, ingénieurs civils et architectes, lesquels plans seront exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

21 fév—22 29—7 14 21 23m

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

VENTE A CREDIT.

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & Co.,
H. SAMORY, encanteur.

SAMEDI, 14 mars, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

500 caisses bottes, souliers et brodequins, venant d'être reçues des meilleurs fabricants. Les acheteurs de la ville et de la campagne y trouveront les assortiments les plus convenables à leur détail.

La vente sera positive et sans réserve.

Conditions—Au-dessus de $400, 60 jours de crédit en billets endossés à satisfaction. 13 mars

PAR O. VALETON.

Vermouth Noilly Pratt & Co.

Pour des billets de ville au pair.

PAR O. VALETON, Encanteur.

SAMEDI 14 mars, à 10½ heures du matin, il sera vendu au magasin des importateurs, MM. Oscar Bernier & Co, No 69 rue des Magasins—

100 boîtes vermouth Noilly Pratt & Co.

Conditions—Comptant en billets de ville. 14 mars

Lager Beer! Houblon! Bitters!

PAR O. VALETON, Encanteur.

SAMEDI, 14 mars, à 10 heures du matin, il sera vendu, au No 56 rue Poydras—

50 demi-barils lager beer.

7 balles houblon de l'Ouest,

55 boîtes bitters.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 14 mars

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi 14 mars, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer sofas, chaises à siéges à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à allonge, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siéges et bois et rotin. mars 13

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, samedi 13 de mars, à 11 heures du matin, aux écuries de P. Liner, rue Gravier, Elégants Chevaux appareillés, do de monture, Beaux mulets de tir, Belles vaches laitières,

AUSSI;

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. mars—

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Maison en bois, rue Chippewa.

Succession d'Ellen Ross.

No 29,783—Deuxième Cour de District de la N.-Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 14 de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. Jno. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté le 24 de janvier 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Ellen Ross, les propriétés ci après décrites, savoir—

Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Felton et Ste Marie et Felicity Road, désigné par le No 11 et mesurant 33 pieds de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 130 pieds 10 pouces et 3 lignes. Les améliorations consistent en une maison en bois à deux étages, avec une bâtisse à un étage dans le fond, etc, et connue par le No 184, rue Chippewa.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs pardevant Wm. Shannon, notaire public.

12 fév—12,22,29—mars 7.14

Bon emplacement pour une grocerie, près du Jackson rail-road.

Succession de Honora Kavanaugh—No 30,024

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

Par C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau : No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 4 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté le 24 février 1868, il sera vendu à l'enchère, pour le compte de la succession de Honora Kavanaugh, la propriété ci-après décrite—

Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Clio, Clara, Erato et Martin, mesurant 32 pieds de face à la rue Clara, sur une profondeur et sur la rue Clio de 120 pieds. Les améliorations consistent en une maison basse (double) en bois, ayant un hangar à l'encoignure, en bon état, pour grocerie, en bon état, etc. une cuisine à un étage, grande cour, &c.

Conditions—Moitié comptant : le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant intérêt à 8 pour cent à raison de 8 pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à paiement. En cas de poursuites, 5 pour cent pour l'avocat en sus. Les améliorations devront être assurées et la police transférée aux teneurs des dits billets.

Acte de vente et les timbres du revenu aux frais des acquéreurs, pardevant M. Gernon, notaire.

1mars—14,21,28,4av

Maison en briques dans la rue Delord, près de la rue du Camp.

Actions de banque et de compagnie d'assurance.

Succession de Pierre Léopold Burthe.

No. 17,934 Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co, Encanteur,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur,
Bureau, Exchange Place No 17.

SAMEDI, 28 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de paix de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 19 février 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Pierre Léopold Burthe, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1o UN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues du Camp, Delord, Benjamin et Magazin. Le dit terrain est désigné par le No 2, sur un plan dressé par C. Gothell, arpenteur, le 22 avril 1856, et déposé à l'étude de G. Magner, notaire public, comprenant les Nos 1 et 2, et mesurant, d'après lequel il a, au pied américain, 23 pieds de face à la rue Delord, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques, à étage, de 5 pieds de large, s'ouvrant sur la rue du Camp, sur un autre terrain, au terrain No 1.

2o—Soixante-trois (63) actions de la banque l'Union de la Louisiane.

3o—Vingt-cinq (25) actions de la compagnie d'assurance de l'Union, de la Nile-Orléans.

Conditions de la Vente—Pour la propriété foncière—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue et portant intérêt à 8 pour cent par an du jour de la vente à parfait paiement. Les améliorations devront être assurées pour un montant suffisant et la police transférée. En cas de poursuites, l'acquéreur devra payer 5 pour cent des honoraires d'avocat.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Jas. D. Augustin, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Conditions de la vente pour les actions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

28 fév—mars 7 14 21 28

Morceaux de terre dans les paroisses Jefferson et Livingston.

Ilets à Mandeville et terrains à Carrollton.

Succession de H. J. Ranney.

Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans —No 25,368.—

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
N. J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, 4 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de la Nouvelle-Orléans, en vertu de deux ordres de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le [illegible] et [illegible] février 1868 et rendus dans la susdite succession, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de H. J. Ranney, décédé, les propriétés ci-après décrites, savoir—

Propriétés à Carrollton.

1. SEPT TERRAINS situés dans l'îlet compris entre Canal Avenue, les rues Dixon et Wallace et Turnpike ou Chemin Coquille. Les dits terrains sont désignés par les Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12. Les Nos 2 et 3 ont chacun 60 pieds de face au Canal Avenue sur 120 pieds de profondeur. Le No 5 forme l'angle du Canal Avenue et de la rue Dixon. Le No 3 a 60 pieds de face au Canal Avenue, sur 137 pieds 6 pouces de profondeur. Les terrains Nos 10, 11 et 12 ont les dimensions suivantes : le terrain No 10 forme l'angle des rues Wallace et Turnpike et a 35 pieds 1 pouce de face à la rue Turnpike, 35 pieds de largeur dans le fond, 132 pieds de profondeur sur la ligne du No 11 et 135 pieds 5 pouces de profondeur sur la rue Wallace. Le No 11 a 35 pieds de face au Turnpike, autant dans le fond, 132 pieds de profondeur sur la ligne du No 12 et 132 pieds sur la ligne du No 10. Le No 12 a 35 pieds sur Turnpike, autant dans le fond, sur 129 pieds 3 pouces sur la ligne du No 11 et 132 pieds 2 pouces sur l'autre ligne.

Propriétés dans la Paroisse Jefferson.

TROIS MORCEAUX DE TERRE, situés dans la Paroisse Jefferson, ayant environ 402 pieds 25 100 acres et décrits comme suit : le terrain No 3 de la section 25, township 12, Sud, range 10, Est, ayant 135 acres 98-100. La section fractionnable 36, même township, même range, ayant 101 acres 74-100, la section fractionnable 61 township 13, Sud, range 10, Est, ayant 164 acres 56-100. Le tout a été acheté par les États de la Louisiane, le 20 et le 30 juillet 1845.

Propriété dans la Paroisse St-Tammany.

3—L'îlet No 88, à Mandeville, près le Grand Bayou Castin, ayant 290 pieds de face à la rue Monroe, 475 pieds à la rue Colbert, 290 pieds à la rue Lafayette, 395 pieds 6 pouces à la rue Louvois, et une façade irrégulière sur le Chemin Public.

Propriétés dans la Paroisse Livingston.

4.—QUATRE CENTS ACRES DE TERRE sur la section 6, de N. E. 1/4 de moitié de E. 1/4 de N. O. 1/4 de S. E. 1/4 de S. E. 1/4 de S. O. 1/4 de S. E. 1/4 de N. O. 1/4 de S. E. 1/4 de N. O. 1/4 de S. E. 1/4 de S. E. 1/4 de O. 1/4 de S. E. 1/4 et S. E. 1/4 de S. E. 1/4 de S. E. 1/4 de la S. 7 E.

Les terrains bornés de Ranney à ceux de SIX CENT QUARANTE ACRES DE TERRE sur la Paroisse Livingston, décrites comme suit : N. E. 1/4 et E. 1/2 de S. E. 1/4 S. 35. N. O. 1/4 de S. E. 1/4 Sec 36 T. 5 S. R. 7 E.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur.

3 mars—3,14 21,28—avril 4

PAR WALTON & DESLONDE

Une Maison en briques à étages sur la rue Dryades, entre les rues Poydras et Lafayette.

Un grand terrain, sur la rue des Magasins entre Calliope et Gaiennié.

Un terrain, contigu au terrain ci-dessus, avec une cuisine en briques à deux et à trois étages.

Succession JAS. McINTOSH, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Dossier No 17,391.

Par J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. Walton, encanteur.
Bureau—No 47, rue Carondelet.

SAMEDI le 11 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, l'un daté du 27 janvier 1868, et l'autre du 19 mars 1868, il sera vendu, pour le compte de la succession ci-dessus, les propriétés suivantes, savoir—

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Lafayette et Poydras, désigné par le No 6 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, de date 21 août 1841, et déposé dans un acte passé par devant Félix Grima, notaire, le 24 janvier 1842, mesurant 27 pieds de face à la rue Dryades, sur une profondeur de 100 pieds 11 pouces et 4 lignes. Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages, et une grande cour.

DEUX TERRAINS, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Camp, Calliope et Gaiennié, désignés par les lettres A et B, sur un plan dressé par Pilié et Murray, architectes, daté le 8 février 1866.

Le terrain A mesure 38 pieds de face à la rue Magasin, 53 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 126 pieds 10 pouces 7 lignes sur le côté du terrain B, et 127 pieds 10 pouces 5 lignes sur l'autre côté.

Le terrain B est contigu au terrain A et a une face de 37 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Magasin, 21 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 126 pieds 10 pouces 7 lignes sur la ligne du terrain A, et 127 pieds 10 pouces 5 lignes sur l'autre côté.

Les améliorations sur le terrain B consistent en une maison en briques à deux et trois étages, ayant environ vingt pieds de face ; une cuisine à deux étages, cour, etc.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant en billets du Trésor des Etats-Unis—la balance à un et deux ans, en billets des acquéreurs à leur propre ordre et endossés par eux, et portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an du jour de la vente, avec hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues, jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée. En cas de poursuites, l'acquéreur devra payer 5 pour cent pour la collection des billets en une partie des honoraires d'avocat ... (partly illegible)

Actes de vente par devant A. Hero Jr, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du gouvernement des Etats-Unis requis par la loi.

12 mars—12 14 21 28—4 11 avril

VENTES A L'ENCAN

PAR R. DERBES.

PAR R. DERBES, Encanteur.
Bureau, No 14 de Chartres, près Toulouse.

IL sera vendu, samedi 14 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, sans réserve—

Deux propriétés situées dans le faubourg Tremé, rue Rocheblave, entre Dumaine et St-Philippe.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets portant hypothèque sur les propriétés vendues. Les propriétés devront être assurées et la police transférée au vendeur.

Voir le plan à la Bourse. 10 mars—et 14

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Les billets de la ville pris au pair.

Actions de Banques et de Compagnies d'Assurance et de Chemins de Fer.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
Bureau, Passage de la Bourse, No 17.

SAMEDI, 14 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale il sera vendu, à l'enchère publique—

165	actions de la banque des Marchands,	
180	do	de la banque de l'Etat de la Louisiane,
58	do	de la compagnie d'Assurance du Hope, $100 payées en plein,
130	do	de la compagnie du Chemin de fer des rues Canal et Claiborne, $40 par actions payées,

$350 en scrip de la compagnie d'Assurance du Sun pour 1866.

Conditions—Comptant, en billets de la ville, de $5 à $20, payables le jour de la vente. 14 mars

Résidence de famille, No 198, rue Erato, entre St Charles et Carondelet.

Jas. Lewis Powers vs Eleanor G. Grandin et alias.

Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, No 18,033.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 4 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, daté le 24 décembre 1867 et signé le 10 janvier 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour opérer un partage dans la susdite affaire—

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Thalia, St Charles et Carondelet, désigné par le No 14 et mesurant 28 pieds 8 pouces de face à la rue Erato, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes. Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages, ayant devant 4 chambres dans la partie principale et 4 chambres dans la bâtisse du fond attachée à la maison ; une bâtisse à deux étages avec 5 chambres, gaz, citerne, cuve, lieux d'aisance, salle de bain, etc., et connue par le No 198 de la rue Erato.

Conditions—Un tiers comptant ; le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets à satisfaction par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété ; les billets devront être subdivisés au gré des vendeurs, portant intérêt à raison de 8 p. 0/0 par an du jour de la vente à paiement final. La police d'assurance devra être transférée aux vendeurs et l'acquéreur devra contenir la clause de 5 p. 0/0, honoraires d'avocat, en cas de procès.

Acte de vente et les timbres de revenu des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, pardevant A. Hero jr., notaire public. 3 mars—5,14,21,28—4 avril

Maison double rue Ste-Marie.

John R Juden et als. vs. Mme veuve Alby E. Juden, &c—Cinquième Cour de District de la Nile Orléans—No 18,698.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. Encanteurs,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau : No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI 21 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu de deux ordres de l'Hon. Chas. Leaumont, juge de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le premier rendu le 13 de février 1868, et le second rendu le 13 de février 1866, il sera vendu à l'enchère publique, pour opérer un partage dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir—

Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Ste-Marie, Felicity Road, Chippewa et Jersey, désigné par le No 11 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste-Marie, sur une profondeur de 96 pieds entre lignes parallèles, et borné dans le fond par une allée de 5 pieds de large courant sur la rue Chippewa. Les améliorations consistent en une maison basse (double) avec bâtisse, citerne, &c., dans le fond.

Conditions—Un tiers comptant ; le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété, et privilège de vendeur portant intérêt à raison de 8 p. 0/0 par an du jour de la vente à paiement final. Egalement les 5 p. 0/0 honoraires d'avocats en cas de procès. Les billets devront être divisés au gré des intéressés. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux teneurs des dits billets.

Actes de vente et les timbres de Revenu des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, par devant A. Hero Jr., notaire public. 1sfev—16,28—mars 7,14 21

Succession de Mme Marie Joseph Zoé Deblanc, veuve de Joseph Dusuau, décédée—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans —No 30,234—

Meubles et Effets.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No 17 Place de la Bourse.

MARDI, le 24 mars 1868, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, à la résidence No 184 de la rue Bayou, entre les rues Claiborne et Derbigny, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Tous les meubles et effets dépendant de la succession ci-dessus, et consistant en partie de meubles de salons, de chambres à coucher et de salle à manger, literie, vaisselle, verrerie, et porcelaine de cuisine, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 13 mars

Une bonne résidence de famille.

Maison en briques, à étage et à mansarde, No 188 de la rue Bourbon, entre les rues Ste-Anne et Dumaine.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs.
Bureau, Exchange Place, No 17.

SAMEDI, 14 mars 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

La bonne maison en briques, à étage et à mansarde, No 188 de la rue Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourbon, Royale, Ste-Anne et Dumaine. Le dit terrain a 21 pieds 6 pouces de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 127 pieds entre lignes parallèles—le tout au pied français. Ensemble, les améliorations, qui consistent en une très bonne maison en briques, à étage et à mansarde, couverte en ardoises, ayant 2 salons, 5 chambres, salle à manger, un magasin, cuisine, cour, &c. Cette maison est située dans la meilleure partie de la ville, près du Marché Français, des églises et des théâtres.

Conditions—La moitié comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque sur la propriété, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date à paiement final. L'acte hypothécaire devra contenir la clause de 5 pour cent honoraires (d'avocat) en cas de procès pour le recouvrement des billets.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur, pardevant T. O. Stark, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 8 mars

Restaurant et Hôtel Moreau, situés sur le lac Pontchartrain, entre le Canal Carondelet et le chemin de fer Pontchartrain.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, No 17, Exchange Place.

SAMEDI, 14 mars 1868, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

Cet établissement bien connu situé sur le Lac et bâti expressément pour ce genre d'affaire. Il est comparativement neuf et a été bâti il y a trois ans. Le terrain appartient au gouvernement des Etats-Unis.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque sur la propriété et portant 8 p. 0/0 par an. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée aux vendeurs.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8mars

Vente péremptoire, à l'encan,

D'un grand stock de livres—plus de 30,000 VOLUMES.

D'ouvrages classiques, en prose et en vers. Une facture variée de reliures et d'illustrations, Ouvrages de science et d'art. Médecine, Droit, Agriculture, Mécanique, Manufactures, Chimie, Astronomie, Géographie, Botanique, Théologie, &c. &c., Livres élémentaires, livres d'Education des Mathématiques.

Un grand assortiment de fournitures de bureau et articles qu'on trouve généralement dans les librairies.

Stock de THOMAS L. WHITE, en banqueroute—vendu, au profit de ses créanciers, par ordre de M. E. E. NORTON, assignee, en dix lots au gré des acheteurs.

VENTE SANS RÉSERVE.

Par C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs,
Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

MERCREDI, 18 mars 1868, à 7 heures du soir, nous commencerons la vente de la susdite belle librairie, au No 5 de la rue du Camp ... la vente continuera jusqu'à ce que tout soit vendu ... (partly illegible)

C'est une excellente occasion d'acheter des livres à bas prix pour remplir ses bibliothèques.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Par ordre de M. E. E. NORTON,
Assignee général des banqueroutes.
7 mars C. E. GIRARDEY & CO Encanteurs.

Jolie Maison en bois, à étage et à mansarde, avec quatre terrains bien améliorés, dans la rue Philippe, entre Chesnut et Coliseum.

Succession de feu W. H. Peet, décédé. No. 29,983.

Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans

Par C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau No 17, Exchange Place.

SAMEDI, le 4 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 27 février 1868 et rendu dans la dite succession, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la susdite succession, les terrains de grand prix, ci-après décrits, situés dans le Quatrième District—

La grande et belle maison en bois, à étage et à mansarde (ancienne résidence du défunt) avec quatre terrains désignés par les Nos 3, 4, 5 et 18 de l'îlet No 132, compris entre les rues Philippe, Coliseum, Chesnut et First. Le terrain No 3 a 28 pieds 4 pouces de face à la rue Philippe, sur 121 pieds de profondeur ... (partly illegible)

Ensemble les améliorations, comprenant :

Une belle maison en bois à étage et à mansarde, bien bâtie, avec tous les agréments modernes ayant, au rez-de-chaussée une galerie de 7 pieds de large, un grand salon de 17 pieds sur 19 pieds et de 12 pieds de haut, avec un salon ... (partly illegible)

Au dessus, une galerie se reliant avec celle du rez-de-chaussée, deux grandes chambres à coucher, ... (partly illegible)

Il y a aussi une bonne écurie et remise ... (partly illegible)

CONDITIONS—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit ... (partly illegible)

Acte de vente pardevant James W. Breedlove, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Dix-neuf terrains de choix dans le Premier District.

Rues Gasquet, Commune et autres.

SUCCESSION DE JOHN D. WOOD.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. No 29,[..]

PAR C. E. GIRARDEY & CO
NICHOLAS J. HOEY, encanteur
Bureau, No 17, Exchange Place

SAMEDI le 4 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 24 février 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de John D. Wood, décédé les propriétés ci-après décrites, savoir :

1o. Deux lots de terre dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Canal, d'Orgenois et Rocheblave, désignés par les Nos 8 et 9, et mesurant ensemble 64 pieds de face à la rue Gasquet, sur une profondeur de 150 pieds 10 pouces et 4 lignes.

2o. Onze lots de terre dans l'îlet borné par les rues Commune, Urica, D'Hémécourt, Cortez et Telemaque, désignés par les Nos 1 à 9 et 21 et 22. Les Nos 1 à 8 mesurent chacun 24 pieds 3 pouces de face à la rue D'Hémécourt sur une profondeur ... (partly illegible)

Conditions de la vente. Moitié comptant en billets du Trésor des Etats-Unis, le reste à un et deux ans de crédit ... (partly illegible)

Actes de vente et les timbres de revenu des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, pardevant Edward Barnett, notaire public. 14 fév—15,21,28—4 av 11